



**REGLEMENT DU CONCOURS CULINAIRE  
GRAND PUBLIC / AMATEURS  
THEME :  
« Le Foie Gras aux saveurs du monde »**

La Société ADOCOM-RP, dont le siège social est sis 11 rue du Chemin Vert - 75011 Paris, mandatée par le CIFOG (Comité Interprofessionnel du Foie Gras), organise, sous l'égide du « Cercle des Amoureux du Foie Gras », la 4<sup>ème</sup> édition du **Concours Culinaire Grand Public** de création de recettes à base de Foie Gras.

Pour ce concours 2015 Grand Public/Amateur, dont la clôture est fixée au 15 septembre 2015 minuit, les candidats auront à envoyer pour cette date à ADOCOM-RP leur dossier complet soit par la poste à ADOCOM-RP, 11 rue du Chemin Vert - 75011 Paris, soit directement sur le site internet [www.adocom.fr](http://www.adocom.fr) ; quelle que soit la formule choisie, il ne s'agira que d'un seul et unique dossier par personne comprenant une **recette de Foie Gras du commerce prêt-à-consommer accompagné de fruits, légumes, épices, graines, pains spéciaux évoquant un pays de l'un des 5 continents, avec une photo et un très court descriptif.**

**Article 1 : Thème du concours**

Pour cette 4<sup>ème</sup> édition, le concours Grand Public/Amateurs consiste en la création d'une **recette de Foie Gras prêt-à-consommer inspirée de la tradition gastronomique de l'un des pays des 5 continents au travers de ses productions typiques : fruits, légumes, épices, céréales...**

Ce concours sans obligation d'achat est ouvert à tous les candidats majeurs, résidant en France métropolitaine (incluant la Corse), **à l'exception des personnes exerçant les métiers de la restauration.**

**Article 2 : Les anciens finalistes**

Il est possible pour **les finalistes** d'éditions précédentes de participer **une seule et seconde fois** au concours Foie Gras-Grand public.

Les concurrents n'ayant jamais été finalistes peuvent tenter leurs chances en 2015.



\* Foie Gras prêt à consommer du commerce

### **Article 3 : Dossier de candidature**

Le candidat enverra son dossier de candidature avant le 15 septembre 2015 – minuit - le cachet de la poste faisant foi pour les dossiers envoyés par courrier à l'adresse suivante :

- ADOCOM-RP  
11 rue du Chemin Vert  
75011 Paris

Ou

- par courriel à : [adocom@adocom.fr](mailto:adocom@adocom.fr), ou directement en remplissant les champs prévus sur le site [www.adocom.fr](http://www.adocom.fr) rubrique actualités.

Le dossier de candidature devra comporter :

- Une fiche personnelle de présentation (nom, prénom, numéro de téléphone fixe, ou numéro de portable, adresse e-mail et adresse postale précise).
- Une photographie de la recette.
- Le nom de la création.
- Des informations sur les ingrédients à réunir pour cette recette.
- Les étapes de réalisation de façon succincte.

Ce dossier est obtainable sur simple appel téléphonique à Françoise, Anaïs ou Bruno au 01 48 05 19 00, par courriel à [adocom@adocom.fr](mailto:adocom@adocom.fr) ou sur le site [www.adocom.fr](http://www.adocom.fr)

Une présélection des dossiers de candidature sera faite début octobre par un Pré-Jury spécialisé ; 3 finalistes résidant en France métropolitaine (incluant la Corse) seront conviés à réaliser leur recette et à la faire déguster au Grand Jury du concours fin octobre 2015 (matin).

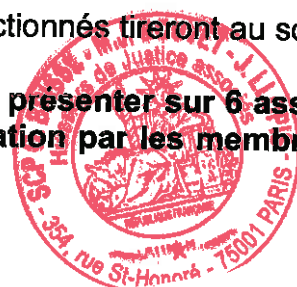
Le déplacement du finaliste (train - *billet SNCF en seconde classe* - ou voiture - *notes d'essence et péage à conserver*), son dîner à hauteur de 40 euros et ses petits achats d'ingrédients de dernière minute étant remboursés par l'Organisation le jour de la finale ou sur envoi ultérieur des justificatifs dans le mois suivant la finale par courrier recommandé. La chambre pour la nuit de la veille et le petit déjeuner étant réservés et pris en charge par l'Organisation, de même que le trajet sur le lieu de la finale : les finalistes devront être à 8h15 le jour J dans le hall de l'agence ADOCOM-RP - 11 rue du Chemin Vert - 75011 Paris. Ils se rendront sur le lieu de la finale avec les ingrédients dont ils ont besoin pour la réalisation de leur recette et leur petit matériel et équipements nécessaires à la réalisation de celle-ci, **à l'exception du Foie Gras prêt à consommer qui sera mis à leur disposition sur place par l'organisateur.**

Aucune tenue spéciale n'est exigée sauf des chaussures confortables pour être à l'aise en cuisine. 2 tabliers, 2 torchons et calot seront fournis sur place.

### **Article 4 : Déroulement de la finale**

A leur arrivée sur le lieu de la finale, les 3 candidats sélectionnés tireront au sort leur numéro d'entrée en cuisine.

**Chacun disposera de 1h pour réaliser sa recette et la présenter sur 6 assiettes blanches fournies par l'Organisation, pour la dégustation par les membres du Grand Jury.**



### **Article 5 : Critères d'évaluation et composition du Jury**

L'évaluation porte sur les points suivants :

- L'association Foie Gras / Accompagnement doit être originale et excellente gustativement lors du test final. Les accompagnements ne devront pas masquer ou modifier le goût du Foie Gras.
- Cette association doit être créative, esthétique (présentée sur une assiette blanche fournie le jour J).

Le Pré-Jury et le Grand Jury, le jour de la Finale, sont composés de :

- Chefs de cuisine et Professionnels de la gastronomie,
- Célébrités du monde des Arts des Sciences des Lettres et des médias,
- Maîtres es Foie Gras,
- Membres du Cercle des Amoureux du Foie Gras,
- Journalistes gastronomiques,
- Autres.

### **Article 6 :**

Les gagnants reçoivent par ordre, les lots suivants :

#### **1<sup>er</sup> Prix :**

- **Un Coffret Création n°15 - *Douceur de vivre* « Relais & Châteaux » d'une valeur de 499 € pour 2 personnes comprenant : une nuit en chambre supérieure, un dîner 3 ou 4 plats, verre(s) de vin ou de champagne, un petit-déjeuner (hors frais de transport).**
- L'invitation du Lauréat au déjeuner du Cercle des Amoureux du Foie Gras le jour de la finale
- Le Diplôme de Lauréat.
- Le Trophée Maître es Foie Gras
- Le coût du déplacement Aller & Retour à Paris (1 personne) par train ou voiture.
- La nuit d'hôtel et le dîner la veille de la finale + le petit-déjeuner pour 1 personne (réservée par l'Organisation).
- Le tout pour une valeur de 900 € environ.

#### **2<sup>ème</sup> Prix :**

- **Un Coffret Création n°11 - *Echappée belle* « Relais & Châteaux » d'une valeur de 389 € pour 2 personnes comprenant : une nuit en chambre classique, un dîner 3 plats hors boissons, un petit-déjeuner (hors frais de transport).**
- L'invitation du Lauréat au déjeuner du Cercle des Amoureux du Foie Gras le jour de la finale
- Le Diplôme de Lauréat.
- Le Trophée Maître es Foie Gras
- Le coût du déplacement Aller & Retour à Paris (1 personne) par train ou voiture.
- La nuit d'hôtel et le dîner la veille de la finale + le petit-déjeuner pour 1 personne (réservée par l'Organisation).
- Le tout pour une valeur de 800 € environ.



**3<sup>ème</sup> Prix :**

- **Un Coffret Création n°3 - Fête du Goût « Relais & Châteaux » d'une valeur de 249 € pour 2 personnes, comprenant : un dîner dans un grand établissement en France et en Europe (hors frais de transport).**
- L'invitation du lauréat au déjeuner du Cercle des Amoureux du Foie Gras le jour de la finale
- Le Diplôme du Lauréat.
- Le Trophée Maître es Foie Gras
- Le coût du déplacement Aller & Retour à Paris (1 personne) par train ou voiture.
- La nuit d'hôtel et le dîner la veille de la finale + le petit-déjeuner pour 1 personne (réservée par l'Organisation).
- Le tout pour une valeur de 700 € environ.

Les Prix seront remis ou envoyés à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation du gagnant ou précisée à l'Organisation lors de la finale à Paris dans le mois suivant la finale par courrier recommandé.

**Article 7 :**

A la fin du concours, les 3 participants à la finale seront contactés par ADOCOM-RP par voie postale, par téléphone ou par courriel.

Les gagnants ne pourront considérer leur Prix comme définitivement acquis qu'après réception d'un courrier officiel de l'Organisateur.

Les Prix offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit.

Si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de même valeur et de caractéristiques proches.

La non-acceptation des lots, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne aucune contrepartie financière ou autre.

**Article 8 :**

En participant à ce concours, chaque candidat accepte que :

- Sa recette adressée à l'Organisation dans le cadre de ce Concours Grand Public, devienne propriété du CIFOG et fasse éventuellement l'objet d'une médiatisation auprès des publications matérialisées et dématérialisées, radios, TV et sites internet par cession des droits d'auteur.
- Pour les 3 finalistes de venir à Paris participer à la finale en octobre 2015 et y présenter leur recette utilisant du Foie Gras (prêt-à-consommer), bien visibles (sur 6 assiettes pour dégustation par les membres du Grand Jury) et de céder ses droits d'auteur de sa création pour utilisation comme indiquée au paragraphe ci-dessus.

L'utilisation de recettes appartenant à un tiers entraîne l'annulation de la participation et la restitution du gain le cas échéant.

**Article 9 :**

Les informations nominatives transmises à l'occasion du concours feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée



par la Loi du 6 août 2004, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant, en écrivant à la Société Organisatrice :  
ADOCOM-RP - 11 rue du Chemin Vert – 75011 Paris.

**Article 10 :**

Les gagnants autorisent la Société Organisatrice et la société mandataire à utiliser à titre publicitaire ou de relations presse / relations publiques sur tous supports, en tant que tels, sans limite de durée, leurs noms (coordonnées pour la presse éventuellement), les photos prises lors de la remise des prix et les photos des recettes, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

**Article 11 :**

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Toute fausse indication d'identité ou d'adresse entraîne l'élimination immédiate de la participation.

**Article 12 :**

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable des éventuels dommages que pourrait subir un des candidats du fait des risques inhérents aux préparations en cuisine (brûlures, coupures, chutes...), ni en cas de survenance de :

- tout événement présentant les caractéristiques de la force majeure,
- tout fait d'un tiers ou faute d'un candidat causant un préjudice à un autre candidat, à lui-même ou à toute autre personne se trouvant sur les lieux,
- tout fait d'un candidat violant les règles issues du Règlement et/ou perturbant le bon déroulement et/ou l'intégrité du concours.

Le candidat assure qu'il dispose d'une assurance en responsabilité civile.

**Article 13 :**

Le présent règlement du concours est déposé en l'Etude BRISSE-BOUVET-LLOPIS, Huissiers de Justice Associés, 354 rue Saint Honoré, 75001 Paris.

Le présent règlement est consultable sur les sites internet cités, il peut aussi être obtenu par simple demande écrite adressée à la Société Organisatrice :  
ADOCOM-RP - 11 rue du Chemin Vert - 75011 Paris.

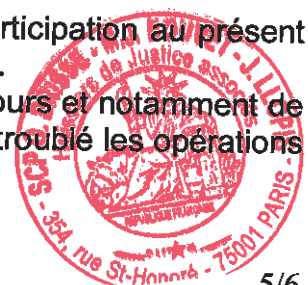
**Article 14 : ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT**

Le seul fait de poser sa candidature implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est soumis au droit français et a valeur de contrat entre la Société Organisatrice et le Participant. Il pourra être modifié par la Société Organisatrice en cas de force majeure.

Le fait de ne pas demander le règlement à la Société Organisatrice suppose qu'il a été téléchargé ou obtenu d'une autre façon par le candidat. Le Participant certifie satisfaire les conditions du présent règlement pour participer au Concours.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure de la participation au présent Concours toute personne troublant le déroulement du Concours.

La Société Organisatrice se réserve la faculté d'utiliser tout recours et notamment de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent règlement ou aurait tenté de le faire.



Tout participant au Concours qui serait considéré par la Société Organisatrice comme ayant troublé le Concours d'une des manières précitées, sera déchu de tout droit à obtenir un quelconque lot gagnant, aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, pour une raison de force majeure, elle était amenée à annuler, écourter, prolonger, reporter le concours. En cas de modification des conditions de participation, des modalités de fonctionnement du concours ou d'identification ou d'attribution des prix, la Société Organisatrice s'engage à en informer les participants dans les plus brefs délais par une mention sur son site Internet [www.adocom.fr](http://www.adocom.fr) ou sur [www.leblogdufoiegras.com](http://www.leblogdufoiegras.com)

#### **Article 15 : DROITS APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCES**

Toute contestation ou réclamation à ce Concours ne serait prise en compte que si elle était adressée avant le 30/11/2015, le cachet de la poste faisant foi.

Toute contestation ou réclamation serait à formuler par lettre simple adressée à la Société Organisatrice dont les coordonnées figurent au début de ce règlement. Cette lettre indiquerait le nom du concours, la date précise de participation à ce jeu concours, les coordonnées complètes du candidat et le motif exact de la contestation.

Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourrait être pris en compte.

